

Le Directeur

Paris, le 7 octobre 2020

1243

Destinataires *in fine***Objet : votre courrier du 18 septembre 2020 – Protocole cas suspects COVID****Madame, Messieurs,**

Votre courrier du 18 septembre 2020 concernant la procédure mise en œuvre en cas de détection de cas suspects COVID 19 a requis toute mon attention.

La situation mondiale est inédite. L'Agence, avec tous les établissements du réseau français à l'étranger, construit dans la concertation collective des réponses à chaque situation, dans un cadre complexe et contraint.

Dans le cas du lycée français de Tananarive, la cheffe d'établissement a eu la confirmation de la positivité d'un cas COVID dans la nuit du vendredi 10 septembre. Avant même cette confirmation, le 9 septembre, une rencontre avait été organisée entre les représentants du personnel et le médecin scolaire. Celui-ci a rappelé la réglementation malgache : les tests PCR sont réservés aux personnes symptomatiques dotées d'une ordonnance et qui doivent s'adresser à l'un des quatre laboratoires autorisés. La cheffe d'établissement a rappelé que toute information collective devait respecter l'anonymat de l'intéressé. La situation a été ensuite abordée en conseil d'établissement, sans que des demandes particulières émanent. La demande ultérieure de tests généralisés ne correspond pas aux préconisations à Madagascar, ce qui a été rappelé au personnel. Par ailleurs, un contact a été établi avec l'APE dès le dimanche 13 septembre.

Dans le cadre du lycée Descartes de Rabat, les autorités marocaines sollicitent une liste de coordonnées de cas contacts. L'établissement a dû satisfaire à leurs demandes. Il a été également procédé à des dépistages de l'ensemble du personnel. Le laboratoire a demandé la même liste, conformément aux directives sanitaires.

S'agissant du lycée de Madrid, les personnels qui déclarent des symptômes pouvant révéler une affection par la Covid-19 ou qui ont été en contact avec une personne positive, reçoivent les consignes suivantes :

- un contrat local est orienté par la secrétaire de gestion en charge de la prévention vers la sécurité sociale espagnole qui lui indique un praticien de santé qui décide de l'opportunité de réaliser ou non un test. Le coût total de la consultation et du test est à la charge de la sécurité sociale espagnole
- un résident ou un expatrié est orienté par l'assistante du proviseur vers un praticien français qui agit de même. A priori, l'agent n'a qu'à avancer les sommes en vue d'un remboursement ultérieur par sa mutuelle.

En Espagne comme dans les autres pays de notre réseau, le chef d'établissement et son équipe restent les interlocuteurs de proximité les plus à même de répondre aux besoins des personnels.

Je vous rappelle enfin que notre mission d'enseignement français à l'étranger s'opère impérativement dans le respect de la législation du pays hôte, en lien étroit avec le poste diplomatique. Dans ce cadre, je ne souhaite pas mettre en place un « protocole type » AEFÉ. Mes services accompagnent chaque établissement qui le souhaite dans l'élaboration de son protocole sanitaire et mettent à sa disposition les ressources documentaires du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports et de la médecine de prévention du MEAE. La liste de ces documents se trouve en annexe à ce courrier. Ils seront bientôt accessibles directement sur notre site.

Je vous prie de croire, Madame et Messieurs, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur,


Olivier BROCHET

A l'attention de :

Madame Clémence CHAUDIN
SNUipp-FSU hors de France

Monsieur Patrick SOLDAT
SNES-FSU Hors de France

Monsieur Anthony DELTOUR
SNEP-FSU Hors de France

Copie aux chef.fes d'établissement :

Madame Najat DELPEYRAT
Lycée Descartes (Rabat)

Madame Dominique LANTIEZ
Lycée français de Tananarive

Monsieur Guillaume STENGEL
Lycée français de Madrid

ANNEXE : Covid 19 - Liste des ressources documentales proposées

- Protocole Sanitaire du MENJS pour l'année scolaire 2020-2021
- Algorithme MEAE Covid 19 je suis infecté
- Algorithme MEAE Covid 19 je suis contact à risque
- MENJS - Que faire si un élève est susceptible d'avoir la Covid 19
- MENJS - Que faire si un élève est un cas confirmé de Covid 19
- MENJS - Que faire si un collégien ou lycéen est susceptible d'avoir la Covid 19
- MENJS - Que faire si un collégien ou lycéen est un cas confirmé de Covid 19
- MENJS - Que faire si un agent est susceptible d'avoir la Covid 19
- MENJS - Que faire si un agent est un cas confirmé de Covid 19